

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 janvier 2021 à 20 h 30 à la mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Mélanie DELAMOTTE, Claudine DANIEL, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU

Karine RIOU est la secrétaire de séance.

Présentation du projet de reprise du bar-tabac-épicerie Le bar-épicerie va changer de propriétaire au 1er avril 2021 (sous réserve de la crise sanitaire). Monsieur Samuel ROHON d'HÉNANBIHEN reprend le P'tit Commerce de Madame Marie Noëlle DENOUAL. En amont du conseil municipal, il a présenté son projet de reprise de ce commerce : Horaires d'ouverture Lundi : repos, du mardi au jeudi : 8 h - 13 h et 16 h - 20 h, vendredi : 8 h - 13 h et 16 h - 1 h, samedi : 8 h - 13 h et 16 h - 20 h et dimanche : 9 h - 13 h et 16 h - 20 h Activité commerciale Reprise du bar et de l'épicerie avec dépôt de pain comme aujourd'hui, maintien d'un lieu d'échanges et de convivialité, Développement de l'animation avec des soirées le vendredi et lors de la diffusion de grands événements sportifs sur grand écran, Transformation Changement de l'enseigne lumineuse, création d'une nouvelle ambiance avec un relooking du bar et un changement de mobilier, Le conseil municipal souhaite poursuivre l'aménagement de ce bâtiment communal pour favoriser l'activité commerciale. Les conseillers municipaux en charge des travaux rencontreront Monsieur ROHON sur place afin d'identifier les priorités de l'année 2021 et feront établir des devis pour inscrire ces dépenses dans le budget primitif 2021. Après quelques échanges sur le projet, le maire remercie Mr ROHON pour cette présentation devant les conseillers municipaux.

1. Pacte de gouvernance entre DINAN Agglomération et les communes adhérentes : Ce pacte a pour objet de définir le cadre de référence des relations entre les communes et DINAN Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées...) et de préciser les modalités de leur association à son fonctionnement. Il a pour ambition de faire émerger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des décisions. Il se décompose en 3 chapitres : Les principes fondateurs de DINAN agglomération, Le fonctionnement des différentes instances, Les relations entre DINAN agglomération et les communes membres. Ce pacte de gouvernance, élaboré pour la durée du mandat en cours, est soumis à l'approbation des communes membres de l'EPCI. Il a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation afin que chacun puisse en prendre connaissance. Comme il officialise le mode de fonctionnement actuel de l'EPCI, le conseil municipal approuve ce pacte de gouvernance à l'unanimité. 3

2. Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2019 : Chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable est soumis aux conseils municipaux. Ce rapport concerne l'exercice 2019. Pour rappel, le syndicat d'HÉNANBIHEN a été dissous au 1er janvier 2019. La compétence eau potable sur son territoire a été reprise par Lamballe Terre et Mer pour les communes de SAINT DENOUAL et d'HÉNANBIHEN et par le syndicat des FRÉMUR pour la commune de LANDÉBIA (adhésion de la commune au 1er janvier 2018). Ces 2 entités sont donc les maîtres d'ouvrage du service d'eau potable et du contrat d'affermage jusqu'à son terme (31/12/2019). Ce rapport 2019 est donc le dernier rapport commun entre Lamballe Terre et Mer et le syndicat des FRÉMUR. En 2019, LANDÉBIA comptait 265 abonnés au service de l'eau potable. Pour information, vous trouverez ci-dessous la décomposition d'une facture pour une consommation moyenne de 120 m³ : 2019 2020 Variation Exploitant (SAUR) 98,52 € 106,45 € +8,05 % Collectivité locale 132,17 € 112,84 € -14,63 % Redevance SDAEP 12,00 € 12,00 € Redevance sur la pollution domestique 36,00 € 36,00 € TVA 15,33 € 14,70 € -4,11 % Total euros/TTC 294,02 € 281,99 € -4,09 % SDAEP : Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable Sur le plan Qualité, tous les contrôles réglementaires réalisés (19 pour la conformité bactériologique et 39 pour la conformité physico-chimique) sont conformes à la réglementation selon l'Agence Régionale de Santé. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 110 points sur un total de 120. Les 10 points perdus concernent un défaut de localisation des branchements sur le plan des réseaux. Sur le plan de la performance du réseau, 127 981 m³ sont facturés sur un total de 156 885 m³ distribués. Les pertes sont estimées à 24 404 m³. Le reste correspond à des consommations sans comptage (2 250 m³) et à la consommation du service (2 250 m³). Le rendement du réseau de distribution est passé de 87,7 % en 2015 à 84,4 % en 2019. En 2019, aucun linéaire de réseau n'a été changé. Les conseillers municipaux prennent acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'année 2019. Ce rapport annuel, qui n'appelle aucune observation de la part du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité.

3. Avis sur une installation classée pour la protection de l'environnement : Le préfet a transmis un arrêté portant ouverture d'une consultation du public sur une demande d'installation classée pour la protection de l'environnement afin que le conseil municipal puisse donner un avis sur ce projet. Il s'agit de la demande relative à la restructuration de l'élevage porcin du GAEC LONCLE et ROBERT de la VILLE ROUXEL à PLUDUNO (route de ST-LORMEL). Le projet consiste à démolir l'ancienne stabulation des vaches laitières et du hangar pour construire un bâtiment d'engraissement (1 580 places), réaménager les autres bâtiments et mettre à jour le plan d'épandage. Le GAEC LONCLE et ROBERT dispose déjà d'une autorisation à exploiter un élevage porcin depuis 1989. Le CD Rom du projet est disponible à la mairie de LANDÉBIA. Une consultation du public se déroulera du 1er février 2021 au 1er mars 2021 à la mairie de 4 PLUDUNO. Le conseil municipal doit adresser son avis avant le 15 mars 2021. Il émet un avis favorable : 9 pour et 2 abstentions.

4. Personnel communal : avancement en grade, formation, matériel utile Avancement en grade : Pour le personnel administratif, la procédure d'avancement en grade prévoit certaines formalités administratives. Le conseil municipal doit prendre une délibération créant le poste d'un nouvel emploi (adjoint administratif principal 1ère classe). Par la suite, après avis du comité technique du centre de gestion, il sera nécessaire de prendre une nouvelle délibération fixant le taux de promotion d'avancement en grade (100 % car il n'y a qu'une employée éligible). Le conseil municipal accepte de créer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe dans le cadre de l'évolution de carrière des agents communaux (10 voix pour et 1 abstention). Formation 2021 : Les conseillers municipaux en charge des travaux proposent que les agents techniques puissent suivre les formations relatives aux habilitations électriques et au secourisme. Des formations sont prévues au cours de l'année 2021 par le centre de gestion et par le CNFPT. Après échanges, le conseil municipal valide le principe de proposer en priorité à tous les agents communaux des formations du CNFPT auquel la commune adhère. Si besoin, des formations payantes pourront être validées en fonction du besoin pour la commune. Depuis le départ de Thierry AMIOT, aucun agent ne possède l'habilitation électrique. Le conseil municipal propose d'inscrire Mademoiselle Lydie GUERIN à cette formation en 2021. Suite à la protection incendie installée dans tous les bâtiments communaux, la société EUROFEU propose une formation incendie pour les agents communaux. Le montant de la formation s'élève à 734,28€ TTC pour un groupe de 12 personnes. Le maire a proposé au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP) d'inscrire leurs agents pour compléter le groupe et pour partager le coût de cette formation. Les conseillers municipaux valident cette proposition et invitent le maire à finaliser l'accord avec le SIRP. Les crédits seront inscrits au budget 2021. Inventaire du matériel utile pour les agents techniques : Les conseillers municipaux en charge des travaux, en présence des agents techniques, ont effectué un inventaire de l'atelier communal sous la mairie pour permettre d'évacuer vers la déchetterie les matériaux inutiles stockés depuis des années. A cette occasion, ils ont constaté que l'équipement en matériel n'était pas optimal pour leurs activités quotidiennes. Un recensement doit permettre de compléter celui-ci en 2021 afin que les employés puissent travailler dans de bonnes conditions. Cette dépense sera en partie imputée sur la section investissement dans le budget 2021.

5. Travaux pour le bar-épicerie : La rampe d'accès a été réalisée cette semaine par l'entreprise SALMANN de LANDÉBIA. Pour les garde-corps, les devis ont été demandés aux entreprises. Nous avons reçu 3 offres : 4S Signalisation QUÉVERT : 4 barrières Harmonie à fixer sur le béton (6 m) pour un montant de 850,80€ HT soit 1 020,96 € TTC. Le délai de livraison est compris entre 4 et 6 semaines. BOSCHAT-LAVEIX Lamballe : 1 barrière Alliance (1 m X 1 m) couleur gris anthracite à fixer dans le béton (8 m) pour un montant de 707,41 € HT soit 848,89 € TTC. Le délai de livraison est d'environ 10 jours à partir de la commande. 5 EQUIP'URBAIN LAGNY SUR MARNE : 4 barrières de trottoir poly zinc et transport pour un montant de 560 € HT soit 672 € TTC. Le délai de livraison est d'environ 10 jours à partir de la commande. Compte tenu des barrières proposées, du délai de livraison et du tarif, les conseillers municipaux approuvent la proposition de l'entreprise EQUIP'URBAIN et décident d'inscrire les crédits nécessaires dans le budget 2021. Le maire est chargé de signer le devis et de lancer la commande dans les meilleurs délais.

6. Changement des serrures pour l'école et la cantine : Lors du dernier conseil municipal, le changement de serrures pour la cantine et pour l'école avait été abordé pour éviter de multiplier le nombre de clés. Depuis, la mairie a demandé un devis à une autre société sur la base du besoin identifié : BOSCHAT-LAVEIX Lamballe : Le devis s'élève à 1 153,57 € HT soit 1 384,28 € TTC, LEGALLAIS Rennes : Le montant est de 788,68 € HT soit 946,42 € TTC Malgré la différence de montant, le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise BOSCHAT-LAVEIX car le technicien de cette entreprise est venu sur place faire l'inventaire des serrures à modifier et a réalisé l'organigramme pour programmer les serrures en fonction des habilitations des personnes titulaires d'une clé. De

plus, en cas de problème, cette entreprise est proche de LANDÉBIA. Les conseillers municipaux autorisent le maire à signer ce devis et s'engage à inscrire les crédits dans le budget primitif 2021.

7. Travaux de rénovation à la salle des fêtes : Pendant la période hivernale et en absence de location, les agents communaux vont travailler au rafraîchissement des peintures de la salle des fêtes et à l'enlèvement des moquettes murales. La conseillère municipale en charge de la gestion de la salle des fêtes présente les coloris retenus pour repeindre le bar et le hall d'entrée. Cette proposition est validée en séance par le conseil municipal afin que les travaux puissent commencer.

8. Dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonies : En début de mandat, il est nécessaire que le nouveau conseil se prononce sur les dépenses à imputer au compte Fêtes et cérémonies afin que le trésor public puisse exercer un contrôle sur les factures. Le conseil municipal décide d'imputer à ce compte l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies organisées par la mairie (armistices, inaugurations, présentation des vœux, repas d'action sociale, colis de Noël...), les fleurs ou cadeaux offerts au personnel à l'occasion d'un événement organisé par la mairie et les frais d'annonce et de publicité de ces manifestations.

9. Subventions 2021 : Demande de subvention de l'Amicale des chasseurs L'Amicale des chasseurs de LANDÉBIA a transmis une demande de subvention pour l'année 2021 avec son bilan financier. En absence de manifestations en 2020 (repas à emporter), l'association n'a pu obtenir un apport de fonds pour équilibrer ses dépenses et ses recettes malgré l'augmentation de la carte de chasse. Le président indique qu'il sera difficile d'augmenter encore celle-ci car l'écart est déjà important avec les communes voisines (+ 30 à 50 €/an). Pour la saison 2020/2021, le déficit de l'association s'élève à 354,29 €. De plus l'association souhaiterait disposer d'un local de réunion. Celui-ci pourrait être aménagé avec l'aide des chasseurs. 6 Pour la salle de réunion, il sera possible d'accéder à la demande des chasseurs quand les anciens bureaux de l'ancienne mairie auront été réaménagés. Pour la demande de subvention, celle-ci est soumise au conseil municipal comme prévu lors du dernier conseil municipal 2020. Le maire propose d'allouer une subvention de 200 euros à l'association et d'aider l'association à mettre en œuvre le protocole sanitaire nécessaire à l'organisation d'un repas à emporter (circuit de circulation, mise à disposition de gel, respect des règles de distanciation). En effet, dans des communes voisines, des associations ont mis en place cette organisation pour remplacer les repas habituels par de la vente à emporter. Demande de subvention du club de l'Espérance André DURAND, président du club de l'Espérance, a déposé une demande de subvention pour son association avec le bilan financier le jeudi 28 janvier 2021. Il présente sa demande devant le conseil municipal avant délibération. En absence d'activité pour le moment et compte tenu de la présentation récente de la demande, le conseil municipal préfère différer sa réponse après un examen plus approfondi. Demande de participation au financement de l'emploi d'un animateur sportif faite par la commune de PLUDUNO La commune de PLUDUNO participe au financement d'un animateur sportif pour la section football (convention tripartite entre Dinan Agglomération, la commune de PLUDUNO et l'association PLANCOËT ARGUENON Football Club). Comme des enfants de LANDÉBIA fréquentent cette section, la commune de PLUDUNO a décidé en septembre 2018 de demander aux communes ayant un nombre significatif de licenciés au PAFC de participer au financement de cet emploi à hauteur de 45 euros par jeune. La commune de PLUDUNO recense 7 licenciés landébienais pour un montant total de 315 €. A l'unanimité, le conseil municipal se prononce contre cette demande. Demande de participation au financement des flyers Portes ouvertes présentée par le Lycée des Cordeliers de Dinan Le budget alloué aux subventions est limité dans une petite commune comme LANDÉBIA. Le conseil municipal opte plutôt pour réserver en priorité celui-ci pour les associations communales. En conséquence, il décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande. Demande de subvention 2021 En 2020, aucune association communale n'avait présenté de demandes de subvention. Le conseil municipal invite les président.es à les adresser à la mairie afin qu'elles puissent être étudiées lors du conseil municipal de mars 2021.

10. Achat d'un congélateur : Le maire précise au conseil municipal que l'ancien congélateur de la salle des fêtes utilisé pour la conservation des ragondins ne fonctionne plus. Dans l'urgence, il a été nécessaire d'en acheter un nouveau à Hyper U de Plancoët pour un montant de 149 € TTC. Il propose d'inscrire cette dépense dans la section investissement du budget 2021. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

11. Données financières à l'issue de l'exercice 2020 et réflexions sur les investissements 2021 : Dans le cadre de la préparation du budget 2021, Sophie FOUERE et Pierrick BIARD ont réalisé le bilan de l'exercice 2020 : 7 Section

Libellé Réalisations Reste à réaliser Résultats N-1 Total Fonctionnement Dépenses 334 559,90 € 334 559,90 €
Recettes 395 825,54 € 395 825,54 € Solde positif/négatif 61 265,64 € 30 000,00 € 91 265,64 € Investissement
Dépenses 137 505,34 € 111 799,32 € 249 304,66 € Recettes 153 481,06 € 153 481,06 € Solde positif/négatif 15
975,72 € 130 467,85 € 146 443,57 € Solde négatif 111 799,32 € Dans l'attente de la certification des comptes par le
trésor public, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élèverait à 91 265 € et l'excédent d'investissement cumulé de
146 443 €. Sur le plan de l'endettement, le capital restant dû au 1er janvier 2021 s'élève à 417 043,28 € (3 emprunts
en cours – un emprunt arrive à échéance en 2024) soit un endettement de 887,33 € par habitant (INSEE : 470
habitants au 1er janvier 2021). En absence d'avancée dans le dossier du lotissement des Pommiers et dans l'attente
d'une solution, le trésor public nous incite à clôturer le budget annexe du lotissement avec un déficit de 25 146 € à
récupérer sur le budget de la commune. Avant d'accéder à la demande du trésor public, l'adjoint aux finances
propose au conseil municipal de rencontrer les services juridiques et urbanisme de Dinan agglomération pour
analyser ce dossier et étudier toutes les possibilités qui s'offrent à la commune, compte tenu de la mise en œuvre du
PLUIH en 2020. Si, de cette analyse, il ressort que la réalisation d'un lotissement s'avère impossible ou qu'aucune
issue n'est envisageable, la commune procédera à la clôture de ce budget en 2022. Il faudra ensuite prendre la
décision préconisée sur le plan juridique. Les conseillers municipaux valident cette proposition pour prendre la
meilleure décision dans ce dossier. En 2021, la municipalité va donc se rapprocher des services de Dinan
agglomération pour travailler dans le cadre de la demande d'annulation de la délibération du 27 janvier 2020 du
conseil communautaire approuvant le PLUIH déposé par le plaignant. Compte tenu de ces éléments et en prenant en
compte les restes à réaliser (travaux engagés en 2020 mais réalisés en 2021), la marge de manœuvre pour les
investissements en 2021 serait comprise entre 79 000 et 129 000 euros. La différence de 50 000 euros s'explique par
la provision faite dans le budget pour participer au financement de la déviation de Plancoët. Compte tenu de
l'avancée de ce dossier, celle-ci risque de voir le jour dans plusieurs années. La question de l'utilisation partielle ou
totale pour le financement des investissements communaux se pose car la commune a des moyens financiers réduits
sur le plan investissement. L'adjoint aux finances invite les conseillers municipaux à y réfléchir avant le vote du
budget 2021. Celle-ci devra être tranchée. A partir de ces éléments financiers, les conseillers municipaux sont invités
à réfléchir aux dépenses d'investissement à prioriser en 2021 dans la limite de la dépense ci-dessus. L'adjoint aux
finances présente les différents devis reçus par la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et y
réfléchir pour le vote du budget. Si d'autres travaux sont jugés prioritaires, il sera nécessaire de faire établir des
devis avant le conseil municipal du 26 février 2021. Si le budget peut être voté le 26 février 2021, cela permettra
d'engager les travaux plus rapidement. Compte tenu de la marge de manœuvre actuelle, il est difficile d'envisager de
gros investissements même avec l'octroi de subventions. Le reste à charge (au moins 30 % du coût) ne serait pas
compatible avec la situation financière.

12. Autorisation du maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans l'attente du
vote du budget primitif 2021 : Avant le vote du budget primitif 2021, la commune peut engager des travaux
d'investissements après approbation du conseil municipal dans la limite de 25% des dépenses de l'année 2020. Pour
éviter de décaler la signature des devis, le conseil municipal autorise le maire à signer ceux-ci dans la mesure où le
conseil municipal a approuvé ces mêmes devis.

13. Travaux Salle des fêtes et atelier communal : Le club informatique a sollicité le maire à propos de
l'éclairage de l'ancienne salle d'honneur de la mairie. Nous avons reçu un 1er devis en fin d'année 2020 pour un
montant de 1 504,80 € TTC. A la demande du conseil municipal, un nouveau devis a été réalisé par l'entreprise
TOUTAIN de Maignon pour un montant de 706,79 € TTC pour des prestations similaires. Le devis de l'entreprise
TOUTAIN est validé par le conseil municipal et les crédits seront inscrits dans le budget investissement 2021. Les
autres devis transmis seront analysés après le vote du budget primitif 2021 prévu le 26 février 2021.

14. Questions diverses –

Distribution du bulletin municipal La distribution du prochain bulletin municipal sera assurée par David
BOURDONNAIS et Patrick DURAND. –

Commission intercommunale sur le projet éolien Les communes de PLUDUNO, PLÉVEN et LANDÉBIA
souhaitent travailler ensemble au sein d'une commission intercommunale pour trouver un positionnement commun
vis-à-vis des différents promoteurs qui se manifestent. En fonction des disponibilités des uns et des autres, le groupe
sera composé de Patrick DURAND, Pierrick BIARD, Christian LAGRENE, André DURAND, Claudine DANIEL et Karine

RIOU. L'objectif est que la commune puisse être représentée par 4 conseillers municipaux à chaque réunion. Christian LAGRENE présentera une synthèse de ces travaux au groupe et au conseil municipal quand il sera prêt. –

Epicerie solidaire de l'association BEAUSSAIS Des membres de l'association BEAUSSAIS qui gère une épicerie solidaire à PLOUBALAY ont rencontré des élus le 21 janvier dernier pour présenter leurs activités et leurs projets. Cette association œuvre auprès des personnes en situation de précarité pour les aider sur le plan alimentaire et sur le plan administratif. Cette association ne sollicite pas de subvention de la part de la commune mais souhaite que la mairie puisse communiquer sur son action dans le bulletin municipal. Si des Landébianais en situation de précarité souhaitent s'inscrire auprès d'elle, ils peuvent contacter les référents. Pour aller au plus près des personnes en difficultés, ils ont déposé un dossier pour le financement d'un camion auprès de la région Bretagne. Si celui-ci est accepté, ils pourront se déplacer dans certaines communes de la région pour éviter aux personnes de se déplacer à l'épicerie solidaire de PLOUBALAY.

La séance est levée à 23 h 50.

Agenda Prochaines séances du conseil municipal : vendredi 26 février et vendredi 26 mars 2021.